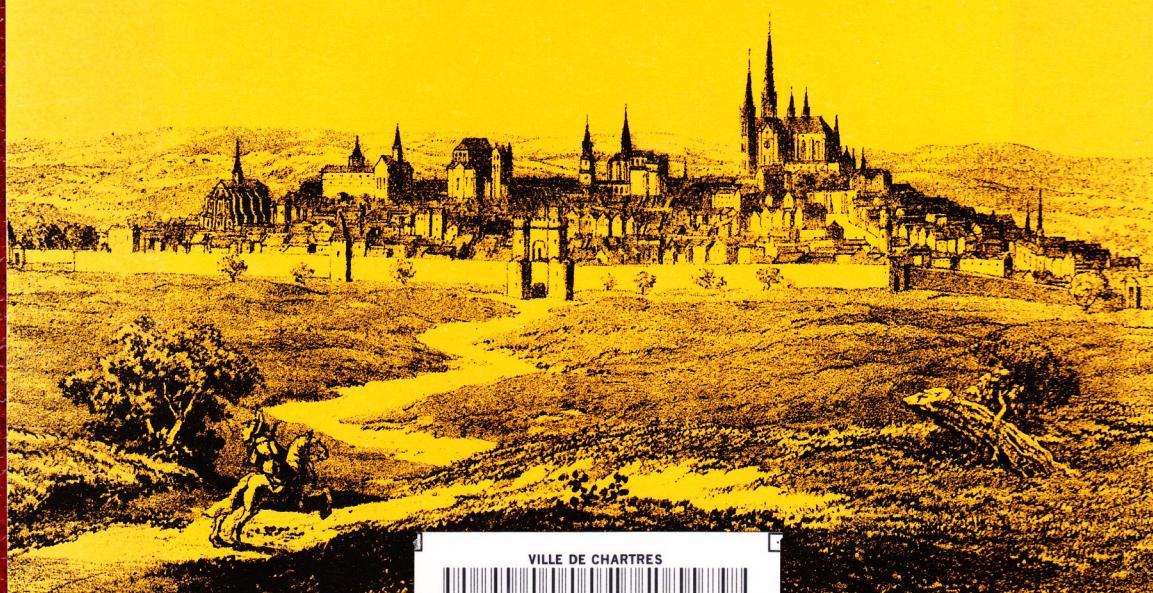


E. DE LÉPINOIS

HISTOIRE  
DE  
CHARTRES

TOME II

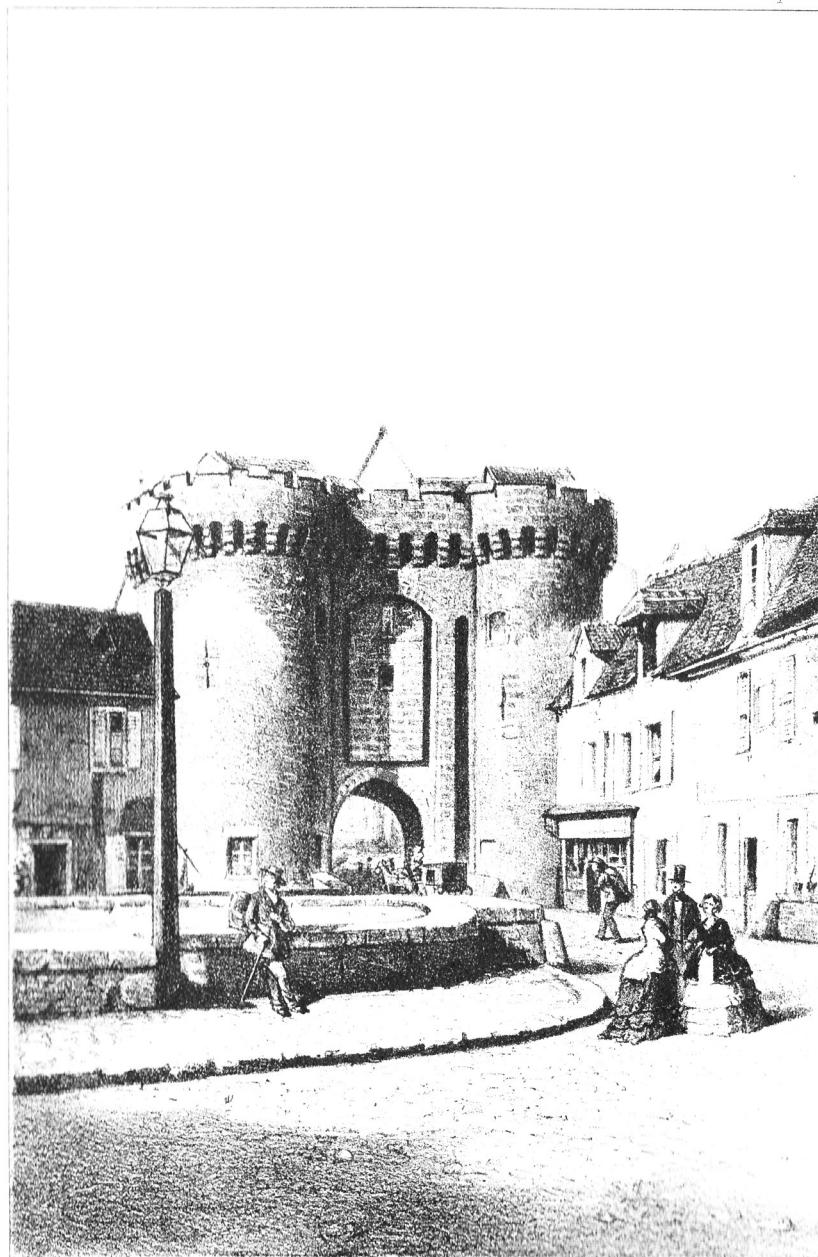


VILLE DE CHARTRES

3 2800 00250385 7

CHARTRES, D'APRÈS UNE GRAVURE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,

TIRÉE DU CABINET DES ESTAMPES. (*Bibl. Imper.*)



Lith Engelmann et Graf, à Paris

Garnier, éd<sup>r</sup>

VUE DE LA PORTE GUILLAUME.

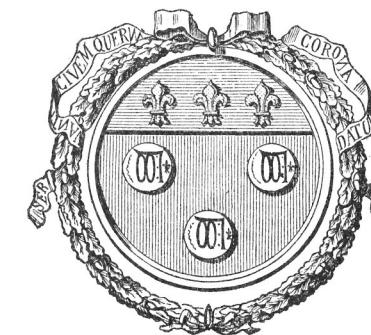
Schultz, Lih.

# HISTOIRE DE CHARTRES

PAR E. DE LÉPINOIS.

La ville esteit mult bone , de grant antiquité ,  
Borjeiz i aveit riches , e d'aveir grant planté ;  
Iglise i aveit bele , de grant auctorité ;  
De la sainte virge Marie mere de Dé  
I esteit la Kemise tenue en grant chierté .  
Flamens crie *Asras et Angevin ralie*,  
E li cuens Thiebaut *Chartres et passavant crie* !  
(Robert Wace , *Roman du Rou.*)

TOME II.



3 2800 00250385 7

EDITIONS CULTURE ET CIVILISATION

AVENUE GABRIEL LEBON 115  
1160 BRUXELLES  
1976



tiques, échappés aux premières recherches<sup>1</sup>. Quant à la solde des gens de guerre de la compagnie de feu M. de Bréhainville (ce gentilhomme venait de périr dans une rencontre près de Bonneval)<sup>2</sup>, on y pourvut pour un mois, au moyen d'une taxe de mille écus sur les bourgeois les plus aisés ; cette troupe fut même portée, à la fin de décembre, à 60 cuirassiers et 40 arquebusiers à cheval<sup>3</sup>.

Le 21 décembre, les soldats de garde à la porte Guillaume saisirent, entre les mains d'un commissionnaire, des lettres écrites par le sieur de Baste, capitaine du château de Denonville, tenant le parti contraire, à Pierre Drapier, apothicaire de la ville. Les sieurs Cailleau et Montéan, capitaines du quartier, se transportèrent aussitôt chez cet individu qu'ils mirent en arrestation et chez lequel ils saisirent des pièces d'artifice et une bible de la correction des ministres de Genève. Le livre fut brûlé en grande cérémonie, et Drapier demeura en prison pendant un mois, après avoir payé 100 écus d'amende<sup>4</sup>. Une autre saisie vint signaler les premiers jours de l'année 1590 ; le 5 janvier, une patrouille bourgeoise, commandée par le sergent Jean François, arrêta dans le faubourg de la porte Saint-Michel le seigneur de Keboteski de Bakonitz, gentilhomme polonais, et le seigneur Alexandre de Georges, dit Stuart, gentilhomme écossais, porteurs de passeports délivrés par MM. de Souvré et de Sourdis, gouverneurs royalistes de Tours et de Bonneval. Ces seigneurs, déclarés de bonne prise, furent condamnés à payer rançon, *comme ennemis du roi Charles de Bourbon, de présent régnant*<sup>5</sup>. Dès la fin de dé-

<sup>1</sup> Reg. des Echevins; 20 décembre.

<sup>2</sup> Le 17 décembre 1589, dit le *Registre du Clerc de l'œuvre, le corps de defunct Mr de Bréhainville, lequel avoit esté tué à Bonneval, fut apporté en l'esglise, et l'on dit vespres et complies; puis l'on fut querir le corps en la maison de feu Mr Chevreux en la rue Muret, et fut aporte en l'esglise Notre-Dame, et fut dict l'obit solemnel, et fut allumée la perche.*

<sup>3</sup> Reg. des Echevins.

<sup>4</sup> Ib.

<sup>5</sup> Ib.

cembre 1589, on avait rentré en ville et déposé à Loëns les bois propres à faire des gabions ou fascines et les échelles et fûts des gens de la banlieue ; on s'occupa, en février 1590, d'achever les travaux des fortifications, de compléter les magasins de farine et d'armer les murailles (5, 15 et 23 février)<sup>1</sup>. En même temps (5 février), la Chambre fit vendre à l'encaï, au profit de l'Union, les biens meubles trouvés dans la maison du sieur des Ligneris, qui venait de livrer le château de Verneuil au roi de Navarre ; le sieur de Sainte-Colombe, son complice, éprouva le même préjudice<sup>2</sup>.

Après quelques manœuvres dans la Normandie, l'armée royale se présenta le 26 février devant les murs de Dreux. Cet événement, en causant une grande frayeur aux Chartrein, leur fit chercher les moyens d'augmenter encore les forces de la défense. Le 3 mars, les échevins firent conduire à Chartres cinq fauconneaux trouvés au château de Levéville et deux autres pièces d'artillerie saisies au même lieu, chez la veuve de M<sup>e</sup> Mathurin Le Roy<sup>3</sup>; le 7, deux notables allèrent, de la part de l'assemblée, demander du secours au duc de Mayenne, et, en attendant la réponse de ce Prince, on retint au service de la ville le régiment du sieur de Vaudargent, qui traversait les faubourgs pour se rendre à l'armée de l'Union<sup>4</sup>. La journée du 14 mars fut fatale aux ligueurs accourus pour défendre

<sup>1</sup> Reg. des Echevins. — A cette époque de troubles et d'agitations populaires, l'effervescence guerrière s'était communiquée même aux petits enfants. Le 4 février 1590, l'échevinage fut obligé de défendre aux enfants de la ville de se battre par bandes et avec des bâtons, sous peine du fouet; il prescrivit aux maîtres et aux pères et mères de les empêcher, sous peine de dix écus d'amende. (Ib.)

<sup>2</sup> Ib.; 5 février, 6 avril, 25 mai. — Palma Cayet, p. 208.

<sup>3</sup> On retint pour le service de l'artillerie huit maîtres-canonniers, à raison de 14 écus par an pour chacun. Ce service fut divisé en huit commandements, savoir : 1<sup>o</sup> celui des batteries de la porte Morard; 2<sup>o</sup> celui des pièces du tripot Regnier et de la tour du prieuré de Saint-Michel; 3<sup>o</sup> celui des pièces du fort des Cordeliers; 4<sup>o</sup> celui de la batterie de la porte Saint-Jean; 5<sup>o</sup> celui des pièces de la porte des Epars; 6<sup>o</sup> celui de la batterie du fort d'Hercule près Sainte-Foy; 7<sup>o</sup> celui des batteries de la porte Guillaume et de la porte aux Cornus; 8<sup>o</sup> celui des batteries de la porte Drouaise et du fort de la Prêcherie. (Reg. des Echevins; 23 février.)

<sup>4</sup> Ib.

Dreux; Henri IV les mit en pleine déroute près du village d'Ivry. Le lendemain 15, on vit arriver à Chartres le duc de Nemours échappé au désastre de cette journée; il venait rassurer les habitants et mettre la place à l'abri d'un coup de main. On décida, du consentement de ce Prince, que les gens de pied des sieurs de Joye et de Vaudargent seconderaient pendant huit jours les cavaliers de M. le gouverneur et du capitaine Basile pour battre les environs, et que si l'ennemi quittait le pays, ces troupes iraient rejoindre l'armée du duc de Mayenne (16 mars)<sup>1</sup>. Le Roi tourna, en effet, ses armes vers le Vexin et la Brie, où il fit le siège de plusieurs villes.

Débarrassés de la crainte de l'armée royale, les Chartrains songèrent à se venger de quelques places fortes du voisinage qui les molestaient beaucoup. Les échevins d'Orléans, de Montargis et de Bourges venaient, précisément, de leur proposer une association de secours mutuel, et cet appui garantissait presque le succès de l'entreprise<sup>2</sup>. Nogent-le-Roi, occupé par des réfugiés chartrains sous le commandement de l'orfèvre Poussemotte, fut le point de mire des confédérés; on fit faire deux gros canons moyennant 250 écus; on donna au capitaine d'Auvillers, chargé de recruter un régiment ligueur, des armes laissées par le capitaine Picard à l'hôtellerie de l'Ecu-de-France, et après avoir fait renouveler le serment d'Union par toutes les paroisses de la ville le jour du Jeudi-Saint, on partit pour le siège de Nogent sous la conduite de M. de La Bourdaisière<sup>3</sup>. Le 24 avril, les gens de guerre d'Orléans et de Dreux, commandés par le capitaine Basile, s'acheminèrent en toute hâte avec de l'artillerie vers la ville assiégée. Le château, qui n'était pas tenable, se rendit après quelques volées de canon; Poussemotte fut arrêté et pendu le lendemain au gibet des halles. Le château de Courville,

<sup>1</sup> Reg. des Echevins.

<sup>2</sup> Ib.; Séance du 4 avril.

<sup>3</sup> Ib.; 14 et 16 avril.

pris par les royalistes, fut repris par les Chartrains et les Orléanais qui ravitaillèrent le château d'Illiers; puis, comme une partie de la garnison de Nogent s'était réfugiée à Epernon, M. de La Bourdaisière jugea nécessaire de soumettre cette place dont l'investissement eut lieu le 12 mai, jour même de la première attaque de Paris par le Roi<sup>4</sup>.

Pendant que la Ligue chartraine opérait au dehors, la réaction royaliste s'agitait au dedans. Le 19 mai, le maire du Ru donna connaissance à la Chambre du contenu de certaines lettres saisies sur un messager et adressées, le 4, de Serazereux, au sieur Duchesne, par M<sup>e</sup> Jacques Goulet, conseiller au préarial, l'un des exilés<sup>5</sup>. Ce magistrat mandait que sa belle-mère, M<sup>me</sup> la Procureuse du Roi, demeurée à Chartres, l'avait averti que le moment d'un siège étoit bon, parce que la canaille de Chartres ne voulait pour garnison que les compagnies Labourdaisière et d'Auvillers, avec cinquante arquebusiers; qu'en vain les gros bonnets de la sédition demandaient M. de La Châtre, que le menu peuple s'opposait à le recevoir avec plus de trente hommes; que, par conséquent, c'était une belle occasion pour Sa Majesté<sup>6</sup>. L'exaspération fut à son comble à cette lecture. On débata par mettre en prison le lieutenant-général Chouayne, le prévôt Robert, le conseiller Lebeau, le greffier Haligre et le sieur Jean du Plessis, seigneur de La Saussaie; on vendit à l'encan tous les meubles de la famille Goulet, et les habitants, sortis de la ville depuis le dernier serment d'Union, reçurent l'ordre d'y rentrer sous peine de la confiscation de tous leurs biens (22 mai, 18 juin, 29 août)<sup>7</sup>. L'instruction du procès entamé contre Goulet et ses adhérents se prolongea jusqu'au mois de septembre sans

<sup>4</sup> Reg. des Echevins; 24 avril et 12 mai.

<sup>5</sup> Jacques Goulet était le fils de Nicolas Goulet, procureur du Roi au bailliage, banni comme suspect d'hérésie et de royalisme.

<sup>6</sup> Reg. des Echevins.

<sup>7</sup> Ib.